



ANNEXE PARCOURS - SOLO SRCO 2024

Départ:		entre le bateau comité à l'extrémité tribord et la marque de départ (bouée cylindrique JAUNE) à l'extrémité bâbord (zone de départ: Secteur Nord de la Cardinale THALASSO)
LES ESSARTS		à laisser et à contourner sur BÂBORD
	route au 144° - 5 MN	
COURBET		à laisser et à contourner sur BÂBORD
	route au 37° - 2,3 MN	
OUISTREHAM		à laisser et à contourner sur BÂBORD
	route au 290° - 0,8 MN	
LION		à laisser et à contourner sur BÂBORD
	route au 196° - 2,1 MN	
Arrivée COURBET		Arrivée entre la marque COURBET à laisser à TRIBORD et le bateau comité à laisser à BÂBORD

Annexe des balises pouvant servir de marque de parcours

Nom	Description	Position
Ouistreham	Cardinale Est	49° 20' 25.40" N 000° 14' 48.63" W
Lion	Cardinale Est	49° 20' 41.65" N 000° 16' 01.80" W
Luc	Cardinale Est	49° 20' 46.77" N 000° 18' 36.80" W
Les Essarts de Langrune	Cardinale Nord	49° 22' 35.79" N 000° 21' 20.04" W
Courbet	Cardinale Est	49° 18' 35.26" N 000° 16' 54.64" W
Thalasso	Cardinale Nord	49° 18' 09.27" N 000° 15' 52.84" W

HORAIRES DES MARÉES

Vendredi 27 septembre 2024				Samedi 28 septembre 2024				Dimanche 29 septembre 2024			
Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient		Heure	Hauteur	Coefficient	
BM 01:21	3.21	---		BM 02:59	2.90	---		BM 04:06	2.40	---	
PM 07:36	6.14	34		PM 08:50	6.43	45		PM 09:41	6.80	57	
BM 14:09	3.44	---		BM 15:35	2.95	---		BM 16:31	2.42	---	
PM 20:00	6.23	39		PM 21:06	6.56	51		PM 21:51	6.95	64	

METEO (maj 27/09)

	Ven. 27			Sam. 28						Dim. 29					
	14h	17h	20h	23h	02h	05h	08h	11h	14h	17h	20h	23h	02h	08h	14h
Meteo															
Température	15°	13°	14°	14°	13°	12°	11°	14°	14°	14°	12°	8°	7°	9°	14°
Précipitations (mm/3h)	1.1	0.8	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Vent à 10m															
Direction															
Vitesse nœuds	15	24	22	20	18	15	14	11	10	8	5	3	6	12	15
Echelle Beaufort															
Rafale nœuds	0	37	37	31	25	21	21	0	0	0	0	0	0	0	25
Mer totale															
État de la mer	mer peu agitée	mer agitée	mer agitée	mer agitée	mer agitée	mer peu agitée	mer peu agitée	mer peu agitée	mer peu agitée	mer peu agitée	mer peu agitée	mer belle	mer belle	mer belle	mer belle
Hauteur significative (m)	0.8	1.3	1.7	1.7	1.4	1.2	1.1	0.9	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2	0.3
Hauteur max. sur 6h (m)	1.4	2.4	3.1	3	2.6	2.2	1.9	1.6	1.4	1.2	0.9	0.7	0.5	0.4	0.5
Mer du vent															
Hauteur significative	0.7	1.3	1.7	1.6	1.3	0.9	0.8	0.4	0.3	0.1	0	0	0	0.2	0.3
Houle															
Direction															
Hauteur significative	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.6	0.5	0.8	0.6	0.6	0.5	0.4	0.3	0.1	0.1

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course. Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : COURBET

ZONE DE COURSE :

